

Livret d'information à l'usage des détenus handicapés



Ce livret vous fournira des informations sur la vie quotidienne en prison et sur la façon dont on pourra vous aider à effectuer diverses tâches.

Copyright information

© Offender Health and Prison Reform Trust 2009

This publication can be shared copied distributed and transmitted but not sold. It can not be altered in any way without the permission of the copyright owners.

First published in 2004 by the Prison Reform Trust kindly supported by Lloyd's Charities Trust
This edition published in 2009 by the Prison Reform Trust kindly supported by the Hadley Trust and Offender Health.

Many thanks to the following for their help with this booklet:

- Mencap, Her Majesty's Inspectorate of Prisons, Cloisters, Race Equality Action Group and all the disability liaison officers and other prison staff who commented on the draft
- staff and prisoners at HMP Birmingham, HMP Downview, HMP Feltham and HMP Leyhill for their help with focus groups
- Offender Health and PRT staff for content, photos and design

Que contient ce livret ?

Page

Comment obtenir l'aide qu'il vous faudra en prison	4
Qui pourra vous aider ?	5
Que faire si...	
• vous êtes triste, inquiet, ou si quelqu'un vous maltraite	7
• vous avez des difficultés à comprendre certaines informations	8
• vous avez du mal à faire certaines choses en prison	8
• vous êtes mécontent de quelque chose pendant votre séjour en prison.	9
• vous êtes souffrant ou vous devez prendre des médicaments	10
Autres choses pour lesquelles il faudra peut-être vous aider	11
La vie après la prison	13

Comment vous procurer ce livret

- Si vous ne possédez pas votre propre exemplaire de ce livret, demander-en un au surveillant qui vous a été personnellement attribué (personal officer) ou au surveillant chargé des détenus handicapés (disability liaison officer).
- Vous pouvez aussi demandez des informations sur CD.
- Ecrivez à : Prison Reform Trust, FREEPOST ND6125, London EC1B 1PN.

De quoi parle ce livret ?

- Beaucoup de gens qui sont en prison ont un handicap (autisme, asthme, dépression...)
- Ce livret s'adresse aux détenus qui ont un handicap.
- Il vous donnera des renseignements importants sur la vie quotidienne en détention et sur l'aide qui pourra vous être proposée.
- Vous pouvez demander à consulter un autre livret dont le titre est « Information Book for Prisoners with a Disability » (en anglais seulement). Il vous donnera plus de détails sur le contenu du présent livret.

Comment obtenir l'aide qu'il vous faudra en prison

- Si vous êtes handicapé ou s'il vous faut de l'aide pour effectuer certaines tâches, nous vous conseillons d'en informer le personnel de la prison dès que possible.
- Le personnel de la prison **est dans l'obligation** de faire tout son possible pour vous fournir l'aide qu'il vous faut. C'est la loi qui dit qu'il doit le faire.

- Le personnel pénitentiaire ne révélera à personne ce que vous lui direz.

Comment le personnel de la prison pourra-t-il vous aider ?

Le personnel de la prison devra vous apporter toute l'aide qu'il vous faudra pour faire partie de la vie de l'établissement.

Le personnel pénitentiaire devra vous apporter l'aide qu'il vous faudra pour que vous puissiez :

- comprendre les informations fournies ou ce que l'on vous dira ;
- travailler ou suivre un enseignement (un enseignement, c'est lorsque l'on apprend quelque chose de nouveau) ;
- rester en contact avec votre famille et vos amis ;
- rester en bonne santé.

A qui pourrez-vous vous adresser dans la prison s'il vous faut de l'aide ?

Les personnes présentes dans la prison à qui vous pouvez surtout demander de vous aider sont :

1

Les surveillants, ou votre surveillant personnel

Adressez-vous aux surveillants **pour toute chose** au sujet de laquelle vous avez des questions, ou pour laquelle il faut que l'on vous aide.

2

Le surveillant chargé des détenus handicapés. (disability liaison officer, ou parfois « DLO » en abrégé).

- Cette personne travaille dans la prison et elle aide les détenus handicapés
- Vous pouvez demander à la voir à tout moment. Demandez au personnel de vous aider à le faire si nécessaire.
- Vous pouvez vous adresser au surveillant chargé des détenus handicapés pour toute aide que vous nécessiterez en raison de votre handicap, ou pour toute chose que vous aurez du mal à faire.

3

Les médecins ou infirmières (qui travaillent au centre médical)

- Vous pouvez leur parler de tous problèmes médicaux dont vous souffrez, et vous adresser à eux si vous vous sentez triste ou inquiet.

- ✓ **Demandez au personnel de la prison de vous aider dès que vous en ressentirez le besoin.**
- ✓ **Si vous avez du mal à faire quelque chose, dites-le au personnel et il devra vous apporter l'aide demandée.**

Que faire si :

1

Vous vous sentez triste ou inquiet au sujet de quelque chose. Ou si quelqu'un vous maltraite.

Il est **très important** que vous parliez de cela à quelqu'un.

Vous pouvez en parler à :

- tout membre du personnel de la prison
- un médecin ou infirmier
- un écoutant (Listener) ou un copain (Buddy) ; ce sont d'autres détenus qui sont à votre disposition si vous êtes triste ou inquiet. Ils portent parfois un t-shirt spécial.
- le surveillant chargé des détenus handicapés.
- un aumônier (un homme de religion, mais vous n'avez pas besoin de pratiquer une religion pour vous adresser à l'aumônier).
- des gens extérieurs à la prison, que l'on appelle les **Samaritains (Samaritans)**. Ils sont là à tout moment pour aider les gens qui sont tristes ou inquiets. Vous pouvez les appeler en composant le **08457 90 90 90**.
-

Que faire si :

2

Vous avez du mal à comprendre des informations ou ce que l'on vous dit.

Le personnel de la prison devra :

- vous aider à comprendre nos informations ;
- vous donner ces informations sous une forme qui vous permettra de les comprendre facilement.

Vous pouvez demander à tout membre du personnel pénitentiaire de :

- vous dire les choses d'une façon plus facile à comprendre ;
- vous remettre ces informations sous une autre forme (mots simplifiés avec des images, ou sur CD) ;
- vous les lire à haute voix. Ou vous aider à comprendre certaines choses, comme les formulaires ou les lettres ;
- le personnel de la bibliothèque devrait aussi être en mesure de vous aider à obtenir des informations que vous comprendrez facilement.

3

Vous avez du mal à faire certaines choses en prison, parce que vous souffrez d'un problème de santé ou d'un handicap

Vous pouvez en parler :

- à un surveillant
- au surveillant chargé des détenus handicapés ;
- dans certaines prisons, il y a d'autres détenus qui sont là pour aider les détenus handicapés. Ils portent parfois un t-shirt spécial.

Le personnel de la prison devra faire de son mieux pour que les choses soient plus faciles pour vous.

Que faire si :

4

Vous êtes mécontent au sujet de quelque chose, ou vous pensez que l'établissement a mal fait quelque chose.

- Demandez au personnel de la prison ce qu'il faut faire si vous êtes mécontent au sujet de quelque chose pendant votre détention. Ou un autre détenu pourra peut-être vous aider.
- Vous devrez peut-être remplir un formulaire pour nous dire en quoi vous êtes mécontent. Vous pouvez demander qu'on vous aide à remplir ce formulaire.
- Si vous voulez dire quelque chose de très personnel, vous pouvez le faire en remplissant un formulaire spécial que l'on appelle un formulaire **confidentiel (confidential access form)**.
- Il y a des personnes extérieures à la prison, que l'on appelle « la Commission indépendante de contrôle » (**Independent Monitoring Board ou IMB**). Vous pouvez vous adresser à elles si vous avez un problème pendant votre séjour en prison.
- Si elles ne peuvent pas régler votre problème, vous pouvez écrire à quelqu'un que l'on appelle le « médiateur des prisons et de la probation » (« **Prisons and Probation Ombudsman** ») à cette adresse :
Prisons and Probation Ombudsman
Ashley House
2 Monck Street
London SW1P 2BQ

Si vous n'êtes pas satisfait des soins médicaux que l'on vous a fournis :

5

Vous êtes souffrant ou vous devez prendre des médicaments

Si vous êtes souffrant, ou si vous avez un problème aux yeux ou aux dents :

- Demandez à voir un médecin, une infirmière, un opticien ou un dentiste.
- Si vous ne pouvez pas recevoir les soins qu'il vous faut dans votre prison, le personnel décidera de ce qu'il faudra faire.
- **Si vous devez prendre des médicaments :**
 - dites au personnel de la prison que vous devez prendre des médicaments ;
 - un médecin de la prison vous remettra les médicaments nécessaires ;
 - vous pourrez peut-être garder ces médicaments dans votre cellule. Le personnel vous le dira.

Autres choses pour lesquelles il faudra peut-être vous aider

Le livret détaillé contient plus de renseignements au sujet de ces choses.

Les rappels à la discipline

(Si vous désobéissez au règlement de la prison, vous serez peut-être convoqué pour un rappel à la discipline, pour parler de ce qui se sera passé).

- Le directeur ou le personnel de la prison devra vous aider à comprendre ce qui se passera alors.
- Vous pourrez peut-être venir avec quelqu'un d'autre, si vous ne comprenez pas.
- Si vous avez désobéi à une règle parce que vous ne l'aviez pas comprise, dites-le au directeur.
- Votre avocat pourra vous aider.

La cellule

Votre cellule, ou la personne avec qui vous partagez votre cellule.

- Si vous avez un problème au sujet de votre cellule ou de la personne avec qui vous partagez votre cellule, parlez-en au personnel de la prison.

Les repas

- Si vous ne pouvez pas manger l'un ou l'autre des aliments servis, dites-le à un médecin ou à une infirmière.
- La prison vous préparera un plat spécial si un médecin ou une infirmière l'autorise.
- S'il faut vous aider à choisir vos aliments, adressez-vous au personnel de la prison.

Les formulaires

- Le personnel de la prison devra vous aider à remplir vos formulaires si nécessaire.
- Les autres détenus pourront peut-être le faire aussi.

Votre argent et vos allocations

- S'il faut vous aider au sujet de votre argent ou de vos allocations, dites-le au personnel de la prison ; il vous dira qui pourra vous aider.
- Vous **devez** informer les gens qui vous versent vos allocations que vous êtes maintenant en prison.

Le règlement

- Le personnel de la prison devra vous donner les informations concernant le règlement. Demandez-lui de vous expliquer toutes les règles que vous ne comprendrez pas.

Les fouilles

(quand les surveillants fouillent votre personne)

- Si une fouille vous pose problème en raison de votre handicap ou d'un trouble médical, dites-le au personnel de la prison.
- Le personnel trouvera la meilleure méthode pour effectuer la fouille.

Votre plan de peine

- Votre surveillant personnel ou responsable des dossiers des délinquants devra vous apporter toute l'aide nécessaire.

Les visites de vos amis et de votre famille

- Le personnel de la prison devra vous apporter toute l'aide nécessaire pour que vous puissiez recevoir des visites ou rester en contact avec les gens.

Travail ou enseignement

- Si vous avez du mal à faire votre travail ou à suivre un enseignement, dites-le au personnel de la prison ou au surveillant chargé des détenus handicapés.
- Ils feront de leur mieux pour vous aider à faire votre travail ou à suivre un enseignement (un enseignement, c'est lorsqu'on apprend quelque chose de nouveau).

La vie après la prison

- Le personnel de la prison pourra vous aider à vous préparer à votre vie après la prison.

Questions à régler avant votre sortie de prison

Vos allocations

- Vous pourrez demander à recevoir des allocations en vous adressant à l'agence nationale pour l'emploi (Jobcentre Plus).
- Demandez au personnel de l'équipe de réinsertion de vous aider.

Inscription chez un médecin

- Demandez au personnel du centre médical de vous aider à vous inscrire chez un médecin hors de la prison.

Soutien en général dans votre vie après la prison

- Vous devrez peut-être prendre contact avec les gens des services sociaux du quartier que vous habiterez. Votre famille ou vos amis pourront le faire à votre place.
- Vous pouvez demander à l'équipe de réinsertion ou au personnel médical de vous aider à le faire. Ils pourront vous indiquer qui d'autre pourra vous aider après votre sortie.

Demandez l'aide de l'équipe de réinsertion (au cas où vous n'auriez pas d'endroit où vivre)

- Demandez son aide à l'équipe de réinsertion.
- Ou alors, il y aura peut-être dans votre prison des personnes qui s'occupent spécialement de cela et à qui vous pourrez parler des endroits où aller vivre hors de la prison.

Liberté conditionnelle

(Si votre peine doit durer plus d'un an, vous devrez suivre certaines règles une fois que vous serez sorti de prison. Ces règles s'appellent la **liberté conditionnelle**).

- Quelqu'un que l'on appelle un **responsable des délinquants** (Offender Manager) vérifiera que vous comprenez bien les règles et que vous y obéissez. Il pourra peut-être vous aider pour d'autres choses aussi.

Travail, cours de formation ou enseignement

- Demandez au personnel éducatif ou à l'équipe de réinsertion de vous aider à obtenir un emploi ou une formation après votre sortie de prison.

Easy words by Mencap.

Prison Reform Trust 15 Northburgh Street London EC1V OJR
Telephone: 020 7251 5070
Email: prt@prisonreformtrust.org.uk www.prisonreformtrust.org.uk
Registered Charity No: 1035525 Company Limited by Guarantee:
2906362